

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 19 mars 2026 à 18h30

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Féchy pour son accueil. Il salue également Mme Maud Bauduret, cheffe de service et Mme Catherine Dubois-Pelerin, secrétaire de notre association.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 1/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 189'175.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route du Pavillon à Gilly
7. Préavis N° 2/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 170'798.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route de l'Hôpital à Rolle
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Mireille Aguirre, Cécile Rod, Isabelle Gachet, MM. Olivier Dumuid, Andreas Meyer, Luc Pellet, Didier Blanchard, Martial Besson

Suppléants :

Délégation variable : Mme Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Cédric Chabloz, Robin Mani, Gérald Groux, Daniel Bovy, Sébastien Miaz, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Rodolphe Balmer, Rolf Keller, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner

Suppléants : MM. Olivier Croutaz, Raphaël Parmelin, Gregory Autier, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mme Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Claude-Olivier Rosset, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : Mme Olivia Guyot Unger, MM. Régis Widmer, Philippe Parmelin, Kurt Muller

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet, Natacha Jaquier, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter, Patrick Vonnez

Délégation variable : M. Cédric Panchaud

Suppléants : MM. Pierre Wavre, Tanguy Rolaz

Comité de direction : Mme Viviane Subri, M. Jean-Christophe Birchler

Absents :

Délégation fixe :

Suppléants :

Délégation variable : M. Jean-Michel Dumartheray

Suppléants : Mmes Emilie Burra-Joly, Coralie Pache, M. Pierre-Yves Bassin

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

M. Gregory Autier, qui remplace M. Laurent Besso à la délégation variable de Féchy, est appelé et solennise la promesse légale.

4. Communications du bureau

M. Luc Pellet signale que d'entente avec le CODIR, la date de la prochaine séance est maintenue au 25 juin 2026. Cette séance se tiendra à Gilly. Etant donné que l'assermentation de l'installation des autorités de l'AIER a lieu à cette date, l'heure de la séance est avancée à 18h.

L'assermentation des membres du Conseil intercommunal pour la prochaine législature aura lieu le 29 juin 2026, à 20h, à Bursins.

5. Communications du CODIR

M. François Delafoge signale qu'à la station de pompage d'Oujonnet, une des pompes remplacées récemment est en panne suite à un court-circuit dans le moteur. L'entreprise KSB la remplacera sous garantie.

En ce qui concerne la présence de 1,2,4-triazole dans les eaux du Léman, une séance a été organisée le 2 février à Perroy avec trois députés de notre région et les services des eaux du SITSE à Founex et SAPAN à Nyon. Le but était de dénoncer le manque d'aide du Canton pour résoudre cette pollution du Léman par une entreprise chimique valaisanne. Selon le SITSE qui alimente tout le pays de Gex en eau du lac, la seule méthode connue à ce jour pour éliminer cette substance est l'osmose inverse, mais qui pour chaque litre d'eau filtrée génère un litre d'eau contaminée à éliminer dans les Steps, ce qui, au vu des volumes pompés, est tout simplement impossible. La Belgique, qui connaît le même problème dans la région de Waterloo, a trouvé une solution à très bas coût en changeant simplement la norme sanitaire vers le haut. Une interpellation a été déposée par les députés des districts de Morges et Nyon au Grand Conseil. La seule information obtenue est l'arrêt des rejets de triazole dans le Rhône. Ils sont à présent incinérés. Pour la suite et en accord avec les députés, une nouvelle séance est prévue le 22 avril à Rolle, incluant les députés et conseillers nationaux vaudois et genevois, ainsi que tous les services des eaux concernés, soit : le SIGE à Vevey, les SI de Lausanne, le SIDERE, la SAPAN à Nyon, le SITSE à Founex et les SI de Genève. L'idée est de faire monter cette problématique, qui touche plusieurs cantons et la France, au niveau fédéral. Nous espérons ainsi avoir plus d'informations à vous communiquer lors de notre prochaine séance du Conseil intercommunal. Entretemps, nous avons reçu un courrier de la Ville de Lausanne, qui conteste le blocage de son accès au dossier administratif valaisan par Syngenta et CIMO. La Ville de Lausanne, au travers du Service de l'eau, conteste le recours déposé par Syngenta Crop Protection SA et CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA visant à lui retirer la qualité de partie dans la procédure administrative valaisanne sur la pollution au 1,2,4-triazole du Léman. Ce recours a pour effet de bloquer l'accès au dossier pour Lausanne et les distributeurs d'eau vaudois qu'elle représente. La Ville entend défendre activement son droit de participer à la procédure afin de garantir la transparence sur l'origine de cette pollution. La Ville de Lausanne avait requis et avait obtenu la qualité de partie dans cette procédure, ce qui lui a permis d'obtenir l'accès au dossier et ainsi des informations pertinentes en vue de déterminer les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Le Service de l'eau lausannois a été depuis rejoint par 4 distributeurs d'eau vaudois concernés (dont le SIDERE), ainsi que par 17 communes alimentées directement et 13 alimentées en gros. Il les représente dans cette action commune avec l'aide d'une étude d'avocats réputée. Agissant par la voie judiciaire, Syngenta et Cimo, sociétés visées par la procédure administrative valaisanne, contestent maintenant la qualité de partie de la Ville de Lausanne et des entités qu'elle représente, et entendent ainsi les empêcher de participer à cette procédure et leur bloquer l'accès au dossier. En raison de l'effet suspensif

automatiquement accordé au recours, l'accès au dossier n'est déjà plus possible. Le Service de l'eau entend défendre activement ses droits.

M. François Delafoge précise encore qu'au vu de ce qui précède, il y a encore beaucoup d'étapes à franchir concernant cette pollution au triazole. Cela ne va pas être simple à résoudre.

M. Jacques Cauderay prend la parole au sujet de la tarification des prestations du SIDERE. Depuis plusieurs années, les produits issus de l'activité du SIDERE ne suffisent pas à couvrir les charges. Les comptes annuels doivent être équilibrés par des prélèvements dans le fond de réserve. Cette situation n'est pas tenable plus longtemps et met en péril les capacités du SIDERE à entretenir correctement les installations. Dans sa séance du 27 août 2025, le CODIR a nommé une commission en vue de revoir la tarification des prestations du service. L'objectif est de proposer une nouvelle tarification couvrant les charges d'exploitation, permettant d'entretenir correctement le réseau de distribution et les systèmes de traitement, permettant encore de reconstituer le fonds de réserve pour financer les investissements à 5-10 ans et restaurant la confiance de nos commissions de surveillance, afin d'entamer une nouvelle législation sur des bases solides. Ce dernier point étant primordial, le CODIR a confié un mandat au bureau BDO afin de procéder à une épuration des comptes des cinq derniers exercices. Ce travail a confirmé les craintes sur le financement actuel du SIDERE, à savoir que le SIDERE ne dispose plus de réserves et que depuis 2024, le cash-flow du SIDERE est négatif, signifiant que la trésorerie n'est pas en mesure de couvrir les charges. Ainsi, sans augmentation importante des recettes, le SIDERE devra passer par l'emprunt pour maintenir l'activité. Ce mois de janvier, la commission a transmis ses recommandations au CODIR. Ce dernier les a validées et une délégation de la CoGest et de la CoFin a pu être consultée début mars. Les analyses démontrent la nécessité d'augmenter la part des revenus fixes destinés à financer l'activité de base et la maintenance du réseau. Il est dès lors proposé à ce stade d'ajuster les tarifs des abonnements, mais pas celui de l'eau. La nouvelle tarification sera soumise à la Surveillance des prix pour préavis, puis l'annexe au règlement concerné sera soumise au Conseil intercommunal pour validation en juin de cette année. Un travail a également été lancé pour réviser de la stratégie d'entretien de notre réseau. Si le niveau des dépenses ne pourra peut-être pas diminuer, le CODIR a cœur d'investir au bon endroit et au bon moment. Un nouvel équilibre est recherché afin de minimiser les coûts d'entretien à long terme tout en maintenant la valeur et la qualité de notre réseau. En conclusion, si nous avons pu bénéficier d'une infrastructure et d'une eau plutôt bon marché ces 10 à 15 dernières années, la situation n'est malheureusement plus tenable. Le CODIR espère que vous réserverez bon accueil au travail important qui a été réalisé pour vous proposer une solution plus durable.

6. Préavis N° 1/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 189'175.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route du Pavillon à Gilly

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Robin Mani donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 1/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 189'175.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route du Pavillon à Gilly
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 189'175.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de direction à emprunter la somme de CHF 189'175.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 mars 2026.

7. Préavis N° 2/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 170'798.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route de l'Hôpital à Rolle

Mme Margareth Ruchti donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Alain Fillettaz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 2/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 170'798.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie à la Route de l'Hôpital à Rolle
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 170'798.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 170'798.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou à financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 mars 2026.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Christian Hay a participé avec beaucoup d'intérêt à une réunion d'information sur la tarification de l'eau. A la fin de ladite séance il a été dit que cela était confidentiel. Il aimerait savoir si cela est encore valable. M. François Delafoge précise que la confidentialité courait jusqu'à la séance de ce jour.
- M. Rolf Keller remercie pour la communication et la transparence sur la situation financière. Il demande si, dans la stratégie actuelle, le SIDERE va limiter les investissements de remplacement du réseau en attendant de voter le nouveau tarif. Il demande également si les emprunts bancaires seront à des tarifs plus élevés. M. François Delafoge répond que les emprunts bancaires dépendent de la loi du marché, si nous devons faire un emprunt, il sera au taux du jour. Nous limiterons les investissements au minimum nécessaire.

- M. Cédric Chabloz demande des précisions sur l'augmentation du tarif et ce que cela va coûter au contribuable. M. Jacques Cauderay répond qu'il y a eu une discussion en commission pour savoir si nous touchions au prix de l'eau ou si nous augmentions les taxes de raccordement. Le but de cette augmentation est d'amener un montant de manière régulière. En augmentant le prix de l'eau, nous arrivons à une économie, mais au final nous n'atteignons pas le but désiré, à savoir un encaissement suffisant pour que le SIDERE puisse tourner. C'est pour cela que nous n'augmentons pas le prix de l'eau, mais uniquement les abonnements annuels. Les taxes de raccordement ne sont pas touchées.
- M. Daniel Bovy demande comment est facturée la consommation d'eau lors des interventions des maisons d'assainissement des canalisations quand la prise d'eau se fait sur les bornes hydrantes. M. François Delafoge répond que les camions ont un compteur et le SIDERE facture l'eau sur la base des relevés envoyés par ces entreprises. M. Daniel Bovy a pu voir que rien ne passait par le camion. Mme Maud Bauduret précise que normalement les entreprises appellent le SIDERE pour prévenir. Mais malheureusement il peut arriver que de l'eau soit tirée à notre insu. Cette situation est effectivement à surveiller plus attentivement.
- M. Christian Hay tient à faire remarquer que la commission du CODIR a élaboré un rapport remarquable, extrêmement détaillé sur le tarif de l'eau. Il espère que ce rapport sera remis avec le préavis lorsque ce sujet sera soumis au Conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h05.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand